Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30 JUIN 2026
ID : 085-218500296-20260629-P_2026_06_022-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BOUIN
85230

DECISION DU MAIRE
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

D_2026_06_022

Attribution et signature de la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour le projet de transformation du presbytère en MAM et locaux associatifs – 8B Rue des Tessiers

Le Maire de la Commune de BOUIN,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°DCM-2026-04-008 en date du 07 avril 2026 au terme de laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU les délibération DCM_2026_02_001 du 10/02/2026 et DCM_2026_02_002 du 10/02/2026;

VU le Code de la Commande publique ;

VU l'analyse des deux offres reçues ;

D É C I D E

Article 1er : D'approuver et de signer la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour le projet de transformation du presbytère en MAM et locaux associatifs (8B Rue des Tessiers) avec l'entreprise ATAE (12, avenue Jules Verne, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire) pour un montant total de 2 736,00 € HT (soit 3 283,20 € TTC).

Article 2 : Monsieur le Maire de la Ville de Bouin et le Comptable Public Assignataire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3: Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

MAIRIE DE BOUIN VENDÉE

Fait à Bouin, le 29/06/2026

Le Maire,
M. Thomas GISBERT de CALLAC

Un extrait est affiché en mairie.

Affiché le : 30 JUIN 2026